

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2021 - Délibération n° 2021/06/13

Objet : PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE VIABILISATION COMPLÉMENTAIRES SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA GANNE, COMMUNE D'AHUN (N°2021-09)

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 juin 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – WEIMANN Véronique – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – POITOU Delphine – LAINE Joël – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – SUCHAUD Michelle – BENABDELMALEK Clément – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. Mme VELLEINE-DEMAY donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme LAGRAVE Annick
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
7. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
8. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël
9. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
11. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. MAGOUTIER Gérard
12. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
13. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50					

Vu la compétence intercommunale « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire;

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (CCP);

Le Président rappelle que la Communauté de communes procède à la vente de parcelles viabilisées sur la zone d'activités d'Ahun, selon les surfaces demandées.

Lors des travaux de viabilisation réalisés, les parcelles, de tailles différentes (de 1000 à 5000 m²) ont été chacune desservies par le réseau d'eau potable (branchement en attente), l'électricité basse tension (coffrets alimentés) et des fourreaux d'attente pour les télécommunications (cuivre ou fibre).

Afin de favoriser des installations, la Communauté de communes a procédé à des découpages parcellaires, dont certains nécessitent une extension des infrastructures de réseaux existantes.

Le Président informe ainsi que des travaux de viabilisation complémentaires sont nécessaires suite à la division d'un ensemble de 2 parcelles mitoyennes en 3 terrains destinés à la vente.

Il explique que cette nouvelle division implique la création de deux points de branchements supplémentaires où arriveront, pour chacun:

- l'électricité (1 coffret par parcelle, alimenté en basse tension, posé sans surcoût par le SDEC);
- l'eau potable : conduite et regard d'attente du compteur;
- les télécommunications : arrivée de deux fourreaux et d'un regard de branchement.

Deux passages busés d'accès aux parcelles seront également réalisés.

L'extension des réseaux se fera en accotement, sans traversée de chaussée, en partant du point de raccordement initialement installé, sauf pour le réseau d'eau potable pour lequel un piquage doit se faire sur le réseau principal en un point plus excentré. Les travaux seront exécutés en juillet 2021.

Les travaux ont été estimés à 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC, financés sur les fonds propres intercommunaux. Cette estimation n'intégrait cependant pas le surcoût de raccordement à la conduite d'eau principale (tranchée de 80ml et pose de conduite).

Afin de choisir l'offre la plus pertinente, selon les dispositions de l'article R.2122-8 du CCP, le Président informe qu'une consultation directe de 3 entreprises, compétentes en voirie et réseaux divers, a été lancée le 21 mai 2021, pour un marché unique de travaux, avec remise des offres pour le 10 juin 2021 – 17 h 00 au plus tard.

Le prix constitue l'unique critère de sélection.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

Postes de dépenses	Pli n°1 SAS EUROVIA PCL (23-Aubusson)	Pli n°2 SAS FRACASSO TP (23-Bourganeuf)	Pli n°3 SAS CARRE TP (23-Ahun)
Installations de chantier	2 360,00 € HT	3 125,00 € HT	500,00 € HT
Fourniture et pose de réseaux secs et d'eau potable	17 277,42 € HT	13 155,00 € HT	25 990,00 € HT
Réfection d'accotement ou partie de chaussée	904,00 € HT	1 720,00 € HT	1 200,00 € HT
TOTAL OFFRE	20 541,42 € HT 24 649,70 € TTC	18 000,00 € HT 21 600,00 € TTC	27 690,00 € HT 33 228,00 € TTC
Ecart estimation	+5 541,42 € HT (+36,94 %)	+ 3 000,00 € HT (+20,00%)	+ 12 690,00 € HT (+84,60 %)

